

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER

Mention : Psychologie

Parcours : Psychologie de l'Enfant et de l'Adolescent : Prévention, Évaluation et Accompagnement (PEAPEA), Psychologie des Perturbations Cognitives et Cliniques (2P2C), Psychologie Clinique et psychopathologie plurielle (CliPP), Psychopathologie, Clinique et Santé (PCS)

Année : Master 2

La Présidente de Nantes Université,

Sur proposition de la Directrice de la Faculté de Psychologie, Fabienne COLOMBEL

En date du 18/11/2024

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L.612-2, L.612-3, L.613-1 et L.613-2 ;

Vu le Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts, notamment son article 32-13° ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié ;

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2022 accréditant Nantes Université en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en entête du document au titre de l'année universitaire 2024-2025 est établie comme suit :

- Est nommé **Président du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
Corentin GONTHIER	Professeur des Universités

- Sont par ailleurs nommés **Membres du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
---------------------	---

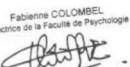
Didier ACIER	Professeur des Universités – Nantes Université
Julie ARSANDAUX	Maître de Conférences – Nantes Université
Jacques-Henri GUIGNARD	Maître de Conférences – Nantes Université
Frédérique ROBIN	Professeur des Universités – Nantes Université

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : La directrice générale des services de Nantes Université, et le directeur de l'UFR, de l'Institut, Ecole ou service commun sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 18/11/2024

La Directrice de la Faculté de Psychologie,
Fabienne COLOMBEL


Fabienne COLOMBEL
Directrice de la Faculté de Psychologie


La Présidente de Nantes Université

Pour la Présidente de Nantes Université
et par délégation
le Vice-Président Formation
et Education Ouverte

Arnaud GUEVEL

Carine BERNAULT